

GABRIEL VENTEJOL

Les économies régionales en France et dans la communauté économique européenne

Journal de la société statistique de Paris, tome 118, n° 4 (1977), p. 258-268

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1977__118_4_258_0

© Société de statistique de Paris, 1977, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

COMMUNICATIONS

**LES ÉCONOMIES RÉGIONALES EN FRANCE
ET DANS LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

(Communication faite le 21 avril 1977 devant les Sociétés de statistique de Paris et de France)

Gabriel VENTEJOL

Président du Conseil économique et social

Dans sa communication, l'auteur décrit les actions entreprises pour développer les économies régionales en France et dans la Communauté économique européenne. Il souligne, en particulier, le rôle du Conseil économique et social.

In his paper, the author describes the actions taken to develop regional economies in France and the European Economic Community. He particularly emphasizes the role of the Social and Economic Council.

In seiner Arbeit beschreibt der Verfasser die Aktionen, die unternommen wurden zur Entwicklung der Wirtschaft in den verschiedenen Regionen in Frankreich und in der europäischen Wirtschaftsunion. Er hebt besonders die Rolle hervor, die der Wirtschafts- und Sozialrat spielt.

Je tiens à vous remercier de m'avoir convié ce soir à votre dîner-débat, ce qui va me permettre, après avoir posé le problème, d'entamer un dialogue que je juge tout à fait souhaitable. Et qu'il me soit tout de suite permis, avant d'aborder la question des économies régionales, du double point de vue français et européen, de dire que dans son activité actuelle, le Conseil économique et social fait déjà appel aux sources statistiques aussi précises que précieuses.

En effet, au mois de mai prochain, le Conseil économique et social donnera un avis que je souhaite tout à fait exhaustif sur la situation démographique. Il est évident que nous avons à clarifier ce problème. Cela n'est pas facile, nous le disions à l'instant avec M. le professeur Sauvy que je me plais à rencontrer à nouveau aujourd'hui — mais nous allons essayer de le faire car c'est notre devoir et car nous avons à considérer deux thèses qui s'opposent; celle qui voit dans cette évolution un phénomène irréversible débouchant sur une catastrophe et celle, plus optimiste, qui voit dans cette évolution une situation passagère susceptible d'être rapidement corrigée.

Nous allons donc essayer d'éclairer le sujet d'un jour nouveau et en particulier en mettant l'accent sur le rapport population active/population inactive, car il est bien évident que les personnes en âge scolaire ou universitaire et les personnes retraitées doivent être

prises en charge par la population active. Cela nous amènera nécessairement à voir comment pourront s'équilibrer dans l'avenir les régimes de la Sécurité sociale, les régimes spéciaux et les régimes complémentaires, dont vous savez qu'ils ont beaucoup fleuri ces dernières années. J'ai moi-même contribué à la constitution de certains régimes complémentaires et je sais qu'il importe maintenant de se préoccuper de leur pérennité. Nous aurons donc, à travers la démographie, à nous interroger de nouveau sur la Sécurité sociale en général, et également d'ailleurs sur les problèmes de la famille. C'était, je vous donne l'information, le sujet de l'entretien que m'a accordé hier M^{me} Missoffe, secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé. Vous vous souvenez qu'il y a peu de temps, M^{me} Veil avait souhaité que s'ouvre un débat sur ce qu'elle a appelé « la politique familiale globale ».

Mais nous devons également nous interroger sur l'emploi. En effet, j'ai la conviction que l'on n'échapperait pas au ridicule si l'on prétendait accéder à un très large développement économique régional en souffrant par ailleurs d'une situation économique générale médiocre. Et quand je dis situation générale, je pense non seulement à la situation de la France mais aussi à celle de la Communauté économique européenne et à celle des pays qui l'entourent. Ce qui nous fait obligation d'aller au-delà de ce que nous faisons ordinairement : le coup de pouce à l'expansion suffira de moins en moins à rétablir le plein emploi qualitatif et quantitatif. Il convient donc de rechercher ce qui peut être fait non seulement dans l'industrie mais également dans d'autres secteurs d'activité. Je pense à l'artisanat, au secteur tertiaire et aux services car les investissements de l'industrie et de la grande entreprise sont souvent des investissements de productivité. Il faut rendre hommage à la productivité et au Comité national de la productivité qui ont permis le développement que l'on a connu mais on peut craindre que ces investissements ne soient pas créateurs d'emplois. C'est pourquoi une recherche doit être conduite dans la petite et moyenne entreprise. Une analyse plus fine devrait donner des résultats, même si elle se heurte aux problèmes de conversion, de concurrence internationale et de restructuration. Je pense ici aux secteurs de la sidérurgie, du papier-carton dont nous parlerons la semaine prochaine au Conseil économique et social, au secteur de la machine outil ou du textile. Il y a ainsi toute une série de questions de type industriel que nous devrions traiter au Conseil, de manière aussi exhaustive que possible.

L'exploration de la branche artisanale est en cours au Conseil économique et social. Même si la possibilité, avancée par certains, de créer 800 000 emplois dans ce secteur me paraît très aventureuse, il n'empêche qu'il y a là matière à recherche. Le Conseil économique et social poursuit également cette même recherche à l'intérieur du secteur tertiaire, entendu au sens large, c'est-à-dire en plus des services traditionnellement évoqués par ce terme le secteur de la réalisation et de la gestion des équipements collectifs. Nous essayons également de voir comment à telle quantité de travail correspond telle création d'emploi. C'est une démarche qui fut conduite de manière embryonnaire dans le passé, je souhaiterais que nous la fassions aboutir rapidement et avant les grandes vacances, car nous serons amenés à nous interroger sur notre système scolaire.

La nécessité de la culture et de la formation générale de base me paraît absolument évidente. Non seulement pour l'épanouissement de l'individu mais aussi pour sa polyvalence. Mais nous serions coupables d'entretenir les jeunes dans l'illusion que, parce qu'ils auront fait les études de leur choix, ils pourront recevoir de la société, à la sortie de l'école l'emploi de leur choix. Ce serait certainement une formule idéale, mais je ne la crois pas réaliste. Dans ce domaine aussi il faut avoir le courage de dire la vérité.

Si je vous ai parlé du problème de l'emploi dans ces termes, c'est parce que je pense que l'on ne peut espérer un développement raisonnable dans une situation de médiocrité

économique, sociale et de non-réalisation du plein emploi tant qualitatif que quantitatif.

Ceci est la toile de fond sur laquelle je souhaiterais situer l'idée de régionalisation. Je m'en entretenais il y a un instant avec M. de Vogüé. Vous savez que beaucoup d'entre nous ont souhaité passer d'une économie planifiée par secteurs et par branches à une économie qui se préoccupe également d'implantation industrielle harmonieuse s'accompagnant d'une politique d'aménagement du territoire. Pour ce faire, des hommes de bonne volonté s'étaient groupés tant bien que mal dans ce que l'on a appelé les comités économiques d'expansion et de productivité. Ces associations, régies par la loi de 1901, avaient le double mérite, c'est mon opinion, de permettre la coopération d'hommes qui croient aux vertus de l'expansion, de la productivité et du progrès social et qui, en dehors de leurs divergences tout à fait naturelles en démocratie, avaient décidé, dans ce cadre, d'agir en faveur du développement de leurs régions respectives. Depuis, on a voulu parfaire et on a institutionnalisé. C'est ainsi que sont nées les CODER, bientôt remplacées par la double institution, dont l'une est politique : le Conseil régional — et l'autre est économique et sociale : le Comité économique et social régional. Loin de moi l'idée de mépriser les institutions. Je n'occuperais d'ailleurs pas la fonction qui est la mienne en ce moment si tel était mon sentiment. Mais je crois qu'un bon fonctionnement de l'économique et du social exige à la fois des institutions et des associations. Je pense en effet que l'un des piliers de la démocratie économique, sociale et surtout politique est constitué par les associations qui permettent la coopération très libre des hommes en les autorisant à se regrouper ou à se quitter avec toute la liberté souhaitable. Je suis de ceux qui pensent que cette institution de la liberté (loi de 1901) a encore toute sa place. Je regrette que cette opinion ne soit pas unanime c'est pourquoi je voulais vous dire qu'elle est la mienne.

L'action s'est donc développée ainsi au niveau régional français et nous avons été amenés à mettre l'accent sur la nécessité d'implantations d'activités économiques de toutes sortes dans les régions qui sont en difficultés. Il nous est vite apparu que parallèlement, devait se réaliser l'aménagement du territoire. Car une des leçons de l'expérience c'est que si les aides financières favorisent l'implantation d'activités économiques, dès lors qu'il n'y a pas, dans les régions d'accueil, une infrastructure et un cadre de vie permettant de retenir les populations, celles-ci partiront tôt ou tard et l'effort financier n'aura servi à rien. D'où la nécessité de réaliser simultanément les équipements collectifs et la réanimation économique.

Je voudrais à cet égard citer quelques exemples. Je connais deux départements français au moins où les efforts parcellaires qui ont été faits ont précipité l'exode plutôt qu'ils ne l'ont enrayé. C'est le cas notamment lors des implantations d'universités très évoluées formant des hommes d'une manière approfondie mais devant nécessairement s'accompagner de la création des emplois correspondants et de la mise en place d'un cadre de vie approprié, sans lesquels la formation dispensée provoque l'exode plutôt qu'elle ne fixe les populations. Sans doute la formation, dans ce cas, a-t-elle bénéficié aux hommes eux-mêmes, sans doute a-t-elle également bénéficié à la collectivité nationale, mais en rien elle n'a favorisé la région.

On s'aperçoit aisément que la solution à ce problème n'est pas simple et qu'il est bien difficile de tout faire à la fois. Le promettre, ce serait faire de la démagogie. Mais à défaut de tout faire on peut néanmoins prévoir à long terme et informer. Ce que veulent les jeunes, et aussi les moins jeunes, c'est savoir si, où ils se trouvent, il y a un espoir. Les populations concernées pardonneront le manque d'équipements si elles savent qu'il y en aura et quand il y en aura ; si elles savent quelles seront les étapes de la réanimation économique dans tous les domaines d'activité et celles de la réalisation des équipements collectifs et sociaux.

Nous avons fait une expérience dans ce domaine, elle n'est pas seulement française,

elle est aussi européenne et montre clairement les chemins qui doivent être empruntés.

Je voudrais maintenant examiner avec vous quel est le fonctionnement de nos institutions au niveau des régions.

Il nous est donné de faire le bilan semestriel, avec les présidents des comités économiques régionaux, de l'activité des régions. Ce bilan est très libre, car en effet, les comités économiques régionaux ne sont pas sous la tutelle du Conseil économique et social. C'est donc de leur plein gré que leurs présidents viennent au palais d'Iéna. On ne pourrait d'ailleurs pas être pour la décentralisation et pour la mise sous tutelle des institutions décentralisées.

L'idée qui nous paraît essentielle, c'est que les comités — instances consultatives — interviennent avant les conseils régionaux — instances politiques : car si consultation il doit y avoir, elle ne peut être que préalable. Le Conseil économique et social ne décide pas, mais il éclaire la décision politique. C'est ce même rôle qui doit être tenu par les comités régionaux à l'égard des conseils régionaux.

Nous veillons très scrupuleusement à cette chronologie dans la décision et s'il arrive que certains élus politiques voient dans la priorité donnée à l'instance consultative, une forme de prééminence politique, nous nous efforçons d'éviter les heurts.

Ces heurts ne peuvent d'ailleurs être bien graves, les champs de compétence consultative et décisionnelle étant clairement délimités ; et comme par ailleurs le pouvoir de décision des conseils régionaux est relativement restreint, il est plus facile de trouver un équilibre entre les deux instances.

Cela nous amène à faire l'examen critique du fonctionnement de ces comités et à juger si la loi de 1972 correspond bien aux nécessités des régions et de leurs institutions. Après quelques années d'exercice, un premier point peut être fait.

Nous avons voulu, au Conseil économique et social, éviter de considérer qu'il n'y avait que le problème de la très grande urbanisation. Dès le début de la régionalisation nous nous sommes attachés à faire comprendre qu'il y avait aussi celui des villes moyennes qui ont autant besoin que les grandes villes des équipements collectifs. Mais il y a aussi, et nous l'avons fait admettre, un problème rural. C'est celui-là que s'attachent à résoudre les contrats de pays. Par cette espèce de quadrillage de propositions, le Conseil économique et social a certainement ajouté à la régionalisation ; il est malheureusement prématuré de faire un bilan, notre avis étant encore trop récent et les contrats signés trop neufs. Mais le Conseil économique et social peut s'enorgueillir, je crois, d'avoir fait le nécessaire, et cela malgré l'une des difficultés classiques de la politique française : la querelle entre jacobins et girondins qui n'a pas manqué de réapparaître à cette occasion.

Je me refuse, personnellement, d'entrer dans ce débat. Le seul élément que je considère, c'est que la planification française ne doit pas être le résultat d'une juxtaposition des différents programmes régionaux. Il me paraît indispensable qu'à un moment donné, le Plan national soit appelé à être l'arbitre des différents plans régionaux et je vois mal — je ne vois pas du tout — une planification française qui serait l'addition des désirs et des souhaits de toutes les régions de la France.

Un second débat que j'ai connu se situait au niveau européen : il s'agissait de savoir si la politique régionale devait être une politique de la charité ou de la solidarité. Il est clair en effet que le développement régional coûte cher. Il est sûr qu'un investissement de démarrage est onéreux. Cette dépense est d'autant plus mal accueillie qu'elle présente presque toujours une part d'aléas, et qu'on n'est jamais sûr du résultat. Il faut donc prendre certains risques mais on doit en même temps s'entourer de certaines garanties en répondant à toute une série de questions.

Le coût social des très grandes agglomérations est à tout point de vue élevé. Il ne s'agit pas seulement du coût financier, mais aussi du coût de la cogestion, des transports, des adductions d'eau, des pollutions et des nuisances. Eh bien, je crois que le coût de l'opération régionale n'a pas de commune mesure avec celui des grandes agglomérations. Et je crois aussi que l'investissement régional, par les flux nouveaux qu'il apportera, par l'accroissement raisonnable de la consommation qui l'accompagnera, et par les courants d'échanges neufs qu'il procurera, profitera également aux grandes métropoles régionales.

Vous m'excuserez d'aller aussi vite dans un débat qui mériterait davantage d'analyse, mais je crois que nous ferons cette analyse ensemble, dans quelques instants. Je voudrais maintenant vous dire quelle a été l'action régionale au niveau de la Communauté européenne. En effet, le hasard a fait que pendant quelques années j'ai été le rapporteur permanent de la Communauté économique européenne sur l'ensemble des problèmes régionaux et d'emblée, s'est posé celui de la solidarité.

Les États avaient pris l'habitude dans la Communauté de verser des fonds au Fonds social européen et de présenter immédiatement des projets qui permettaient leur récupération intégrale.

C'était le contraire de l'effort de solidarité nécessaire. C'était la négation de l'esprit communautaire.

Si j'ai été amené à défendre cette idée c'est parce que la situation des régions de la communauté n'est pas uniforme.

Ainsi, l'Italie du Sud, l'Irlande dans sa quasi-totalité sont-elles plus pauvres que les régions allemandes. Ainsi la Grande-Bretagne et certaines régions belges ont elles à faire face à des problèmes graves de reconversion industrielle. Il fallait donc créer un fonds, le Fonds de développement économique régional et puis, non point ensuite répartir les ressources par pays et selon la règle du retour, mais se demander quelles étaient les situations les plus cruciales et les plus urgentes, pour leur venir en aide. Après tout n'importe si dans ces urgences un pays n'était pas immédiatement servi puisqu'il était assuré qu'il le serait. J'avais même été amené à dire que dans cet ordre d'urgence la France ne bénéficierait peut être pas tout de suite de l'aide du Fonds de développement régional.

C'est une position qui a paru courageuse à certains et imprudente à d'autres. C'était la mienne, elle l'est encore, et je la défends. Nous proposons de recenser, avec l'aide des statistiques, les zones où l'intensité du sous développement était la plus grande. Qu'il s'agisse des problèmes agricoles, des conversions industrielles, des régions frontières ayant à se confronter avec des pays plus développés. Mais l'obstacle majeur, je le livre à votre méditation, c'est l'insuffisance et parfois même l'absence de statistiques à ce sujet. C'est un problème grave, car pas seulement dans la question que je viens d'aborder, mais en de très nombreuses matières les travaux de Bruxelles pèchent par manque de statistiques fiables. Et quand bien même nous disposons de statistiques nationales, elles ne sont pas harmonisées au niveau européen. Vous imaginez facilement la difficulté de comparer des évolutions de revenus par région communautaire ou de sous-emploi dans ces conditions. L'effort a été demandé maintes et maintes fois, cette demande est devenue le leitmotiv de tous les débats, la commission est convaincue de son urgence; mais il n'est toujours pas fait. Je tenais à vous en informer car cela me paraît très important.

J'avais réussi à faire l'unanimité des neufs sur ma conception solidaire, y compris donc l'Allemagne qui s'y était ralliée quoique n'étant pas autant concernée que les autres États par l'urgence du développement régional. C'était seulement son devoir de solidarité qui avait guidé sa conduite. Et pourtant le Conseil des ministres considérait qu'il n'était

pas possible politiquement de nous rejoindre. Et c'est encore la règle du retour qui a triomphé, les États ayant demandé et obtenu qu'un pourcentage des fonds versés par eux leur soit affecté.

J'entends bien que pour qu'il y ait un reversement il faut qu'il y ait un projet, mais cette répartition par pays n'est pas à mon sens une bonne solution.

Malgré les critiques que je viens de lui adresser, ce fonds me paraît être une institution intéressante. Nous ferons d'ailleurs le bilan de son action au cours de cette année et nous verrons comment la rigidité de l'affectation s'est opposée à sa mission ou lui a permis de réaliser son but. Je précise, à cet égard, que le Fonds de développement régional n'exerce qu'une action complémentaire. Je trouve d'ailleurs que c'est tout à fait bien, car cela oblige les États à faire l'effort principal et nécessaire et c'est seulement à la condition que l'État conduise un plan de développement, qu'il bénéficie de l'aide du Fonds qui est à la fois une aide au développement et une aide financière, mais aussi une aide aux équipements collectifs et sociaux.

Après avoir fait le bilan de l'action du Fonds européen de développement régional, il sera sans doute temps d'envisager sa révision et l'amélioration de son fonctionnement. Une idée a d'ailleurs été lancée et si je ne la reprends pas à mon compte, j'y attache néanmoins la plus grande importance : c'est que devant l'insuffisance des moyens financiers du Fonds, il serait peut-être bon de l'autoriser, par le truchement de la Banque d'investissement européen, à pratiquer une politique d'emprunt qui permettrait des bonifications d'intérêt, et donc une démultiplication de ses moyens financiers qui accroîtrait sans aucun doute son efficacité.

Voilà donc pour les actions du développement régional. Vous m'avez imparti un horaire et je ne voudrais pas le dépasser. J'ai tenté de vous présenter la toile de fond générale, en vous disant à la fois ce que nous avons fait au plan national et au plan européen; je voudrais terminer sur ce je crois être le devenir du rapport Tindemans dans le domaine des institutions européennes.

A deux reprises j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le Premier ministre de Belgique lorsqu'il a rédigé son rapport. Je lui ai dit ceci : « Vous comptez mobiliser l'opinion publique par une élection au suffrage universel, d'un parlement, dont d'ailleurs on ne sait plus très bien aujourd'hui quels seront les pouvoirs où quelle sera l'absence de pouvoir. Je pense, lui ai-je dit, que le citoyen de la communauté ne pourra s'y intéresser que dans la mesure où on lui dira concrètement et sans démagogie, quelles sont les politiques que l'on entend mettre en œuvre où que l'on entend renforcer. »

Parmi les politiques à renforcer, il y a d'abord la politique agricole commune. Je suis de ceux qui pensent qu'il est urgent de le faire, car comme l'écrivait récemment M. Deleau dans le journal *Le Monde*, la politique agricole commune est un des seuls piliers de la communauté, si ce pilier s'effondre il ne restera plus d'édifice. Mais elle n'est pas la seule en cause. Il faut montrer au citoyen de la communauté quelle peut être la politique du développement régional dont je viens de parler. Elle est à la fois une politique sociale et industrielle parce qu'elle crée des emplois et parce qu'elle se préoccupe des structures de l'industrie. En multipliant les politiques et les informations, on développera l'esprit communautaire car on s'intéressera à la communauté.

Je n'ai pas abordé les problèmes monétaires, ce n'était pas le sujet. Je n'ai pas parlé non plus des problèmes pétroliers et pourtant je voudrais dire que c'est M. le professeur Sauvy, qui se trouve là à mes côtés, qui le premier, au Conseil économique et social, a vu juste en la matière.



Ce sont des préoccupations très importantes, et je crois qu'au lieu de nous battre sur des théories d'Europe supranationale ou inter étatique, ce sont des sujets concrets comme ceux que je viens d'évoquer qui doivent être débattus et expliqués. C'est à mon avis la seule manière d'éveiller l'intérêt de nos concitoyens et des citoyens de la communauté. Je souhaite que l'effort entrepris soit poursuivi et accéléré.

DISCUSSION

Intervention de M. Bernard de Vogüé

Que pouvons-nous attendre de cette disposition prise en janvier dernier par le gouvernement de confier à l'E. P. R. une nouvelle organisation des transports? Combien de fois a-t-on constaté l'incohérence des transports à la campagne illustrée par des cars circulant à vide ou une concurrence entre ramassages scolaires et ramassages ouvriers. Or lorsqu'un modeste élu essaie d'intervenir, il se heurte à la sacro sainte référence de l'organisation des transports de 1936 derrière laquelle se retranchent de façon intangible aussi bien les organisations routières que la S.N.C.F.

Est-il donc prévu qu'aujourd'hui une latitude beaucoup plus grande soit donnée aux E.P.R. pour favoriser cette adaptation des transports aux besoins actuels aussi bien localement qu'au travers *des régions de l'Europe*.

Lorsqu'on lit l'excellent rapport du Conseil économique sur la participation des populations dans le contrat de ville d'appui on ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a loin de la réalité puisque sur le terrain de nombreuses interférences d'ordre politique viennent dévier ces très bons principes de départ.

Intervention de M. Perquel

Croyez-vous que l'on puisse espérer que l'autonomie régionale deviendra suffisamment forte pour pouvoir régler certains problèmes épineux comme par exemple celui de l'Ulster?

Intervention de M. Bernard Mousson

1^e Problème de la région naturelle découpée en plusieurs régions économiques administratives nationales ou internationales (cas de la baie de Saint-Malo : Bretagne, Normandie et Iles anglo-normandes).

2^o Problème des régions périphériques de l'Europe et des régions centrales où est concentrée la richesse économique.

Intervention de M. François Breuil

En créant une communauté à neuf, les États contractants ont d'une certaine manière, admis qu'ils constituaient un ensemble dont ils sont les « régions » naturelles. Est-il possible dès lors à l'intérieur de chacun des États constituant l'ensemble, de « tout » sauver, c'est-à-dire de sauver *chacune* des régions de chacun de ces États? Ou faut-il « sacrifier » certaines qui deviendrait dès lors des sous-régions?

Et ce au profit de pôles de développement spécifiques qui ne couvriraient pas la *totalité* des différents territoires nationaux évitant notamment un effet de « saupoudrage » inefficace.

Intervention de M. Robin

Existe-t-il des directives ou des orientations préconisées à l'utilisation des crédits régionaux en matière de recherche systématique des besoins locaux au niveau régional ou microrégional avec parallèlement une action de formation de « créateurs d'emplois » potentiels afin de susciter la création d'entreprises locales articulées sur une réalité locale spécifique, à mes yeux, principal garant d'un dynamisme régional?

Réponses de M. Ventejol

Oui, la question des transports et la possibilité d'infléchir leur implantation, première question qui a été posée, m'amène à parler également d'une autre question que j'avais souhaité aborder dans ma première intervention et je n'y ai plus pensé, vous m'en excuserez bien volontiers; il s'agit du degré de compatibilité des différentes politiques régionales. Elles sont décentralisées, elles pourraient probablement l'être plus encore dès lors que l'on voudrait donner un rôle plus important à des collectivités plus petites. Je pense aux départements et je pense aussi aux communes.

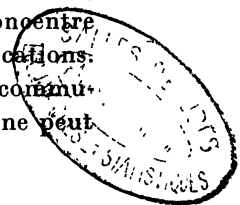
La compatibilité de ces politiques pose en effet un problème essentiel. Nous avons pris l'habitude, je dirai la bonne habitude de raisonner en terme planétaire. Il n'y a pas un de nos problèmes actuels qui n'ait d'implications planétaires. Il faut donc que l'Europe se dépasse et s'intègre. L'Europe est une partie du monde, elle doit le savoir. Elle est aussi une composition de régions qu'elle doit assimiler. La grande question que je pose est de savoir comment vont pouvoir s'articuler les responsabilités réciproques d'une part de l'Europe et d'autre part des régions décentralisées.

C'est une question à laquelle nous n'avons pas apporté de solution, je le dis tout de suite, mais nous y réfléchissons et nous poursuivrons notre effort.

Pour en revenir à l'exemple des transports, que je trouve excellent car il est concret, je voudrais préciser qu'à mon sens plusieurs compétences sont à considérer. D'abord il y a la compétence communautaire qui est une compétence centralisée, et cela pose une question qui peut paraître paradoxale; comment, en s'élargissant, la communauté pourra-t-elle resserrer les liens avec les régions qui la composent. Comment pourra-t-elle se rétrécir afin de renforcer les liens qui unissent ses populations. Comment enfin pourra-t-elle simplifier et accélérer ses échanges, comment répondra-t-elle à la question des relations de transport intracommunauté.

J'entends, dans la notion de transports, non seulement les transports ferroviaires et aériens, les transports routiers et les transports fluviaux mais je veux y inclure les nouveaux moyens de transports que sont les télécommunications : ces moyens essentiels d'échange, grâce à leur instantanéité, grâce à l'efficacité qu'ils permettent. Ils ont permis d'ailleurs à des régions oubliées de connaître un développement qu'il n'était pas possible d'envisager sans ces nouveaux moyens d'échange.

Personnellement je ne vois que des avantages à une prise de conscience communautaire de ces responsabilités. D'abord, elle pourrait éviter des gaspillages dus au manque d'harmonisation, ensuite, elle pourrait apporter une approche régionale qui viendrait rééquilibrer l'attraction que présentent des régions comme le Nord de la Belgique, la Hollande, la frontière rhénane, la vallée du Rhône et la vallée du Pô. Autant de régions où se concentre le développement économique et où se développent exclusivement les communications. Quand on voit la pauvreté des moyens de pénétration et la faiblesse des moyens de communication qui existent à partir de l'Atlantique vers l'intérieur de la communauté, on ne peut



qu'être frappé de cet isolement que l'Europe s'impose à elle-même. Bien sûr, je n'exclus pas notre responsabilité nationale, mais je veux seulement la rapprocher de celle de la Communauté européenne. Et c'est à mon sens, une occasion de vous dire combien je partage votre avis, combien je crois qu'en matière de relations régionales et interrégionales, il est absolument indispensable de donner à la région la possibilité de faire ses choix et suivant l'expression que vous avez employée « il convient de proposer des tracés, des possibilités tenant compte des spécificités de chaque région ».

C'est à travers un cas concret comme celui là que me semble apparaître la nécessité de concilier le centralisme et la décentralisation. Vous ressentez cette nécessité, comme je la ressens, je crois que nous faisons œuvre utile. C'est pourquoi je suis heureux d'aborder devant vous un autre problème auquel je me suis résolument attaqué à Bruxelles, il s'agit d'un problème technique que j'appellerai la quasi-impossibilité de fixer un niveau européen des orientations valables pour tous les pays de la communauté.

Pourquoi? D'abord parce que les régions en question doivent être informées des décisions qui les concernent et non pas être mises devant le fait accompli. Au lieu de subir des directives, au lieu d'appliquer docilement les orientations, les régions doivent participer au choix, être associées aux décisions. Cela nécessite du courage pour deux raisons. Car au risque de la complexité et des difficultés que cela présente il faut dire aux régions que la définition de leurs besoins, la recherche des propositions concrètes qui les concernent c'est leur affaire; mais il faut aussi leur dire que malgré cette responsabilité qu'elles doivent assumer, le plan national voire le plan européen, je répète ce que je disais dans mon exposé d'introduction, ne sera jamais la somme ou la juxtaposition de tous leurs desiderata. Il faudra bien qu'à un moment donné il y ait un arbitrage. La consultation doit être la plus large possible pour être aussi efficace qu'on peut le souhaiter. Elle ne doit pas cependant masquer l'absolue nécessité d'un arbitrage sans lequel le plan ne serait pas sérieux.

C'est d'ailleurs un problème qui dépasse le niveau régional, car en réalité ce sont toutes les politiques communautaires qui sont en cause. Nous nous trouvons face à un divorce qui ira je le crains en s'accroissant. Il y a, d'un côté la centralisation de la décision qui éloigne du citoyen et de l'autre le besoin du citoyen qui veut garder son influence, sa responsabilité même si les décisions sont prises à l'échelle européenne, voire planétaire. Cela ne concerne pas seulement les politiques régionales mais bien d'autres politiques sont en cause. Quels sont les choix qui restent à l'homme, comment peut-il les exercer et avec quelle influence. Voilà des questions auxquelles il faut apporter une réponse, car elles se posent de plus en plus fréquemment.

Elles se posent dans le domaine privé, je pense aux entreprises multinationales. Elles se posent dans le domaine public au niveau de la politique des États. Nous nous trouvons dans ce cadre à un niveau supérieur de centralisation et je vous le redis : ce que je considère être la grande question c'est de savoir comment le citoyen, et j'entends par là l'homme qui ne se contente pas de voter un jour, même si cela est essentiel en démocratie et encore que le système du vote ne soit pas un système permanent de démocratie, comment le citoyen sera-t-il associé aux décisions qui le concernent à travers son action, à travers ses prises de responsabilités, à travers ses propres décisions.

Je ne sais pas si bien je me suis fait comprendre, mais je tenais à vous confier mon inquiétude et je vous remercie de m'en avoir donné l'occasion. Je n'ai pas la prétention d'apporter une solution mais je crois qu'il était de mon devoir d'attirer votre attention sur ce problème grave. Prenons garde que s'il ne se sent plus concerné par les décisions économiques et sociales le citoyen ne recoure à la révolte et ne s'éloigne de l'exercice de la démocratie permanente.

Vous parliez de la démocratie politique. Je vous ai dit dans ce domaine que je ne suis pas girondin, pas plus que je ne suis jacobin. C'est un débat dans lequel je ne veux pas entrer, car je pense quant à moi que l'autonomie doit avoir des limites. Il me paraît impossible en effet de décentraliser la politique à l'excès et il me paraît que si la loi de 1972 ne va pas bien loin, je vous l'accorde, il est néanmoins déjà possible de faire le bilan de ses insuffisances, ce qui peut être un point de départ.

En d'autres termes est-ce que l'activité conjointe des conseils régionaux sur le plan politique et des comités économiques et sociaux sur le plan consultatif a changé quelque chose. Je ne le crois pas. C'est pourquoi nous sommes amenés à faire de nouvelles propositions pour que de nouveaux moyens soient mis progressivement, et non pas totalement en une seule fois, à la disposition de nos institutions régionales. Je ne crois pas que l'autonomie complète et immédiate soit une bonne chose. Je crois qu'il faut donner des délégations de pouvoirs au fur et à mesure qu'elles paraissent opportunes et efficaces.

L'autonomie complète ne serait pas à mon sens une bonne solution. En effet, il y a des cas où une péréquation financière s'avère utile, car la solidarité nationale ne pourrait s'accommoder de l'indépendance financière entière. Que deviendraient dans ces conditions les lanternes rouges de l'économie? Elles se trouveraient condamnées sinon à une pauvreté durable, du moins à une stagnation. Ce serait, à l'inverse, favoriser financièrement certaines régions accumulant les richesses au risque de connaître un jour l'hypertrophie économique qui est parfois synonyme d'improductivité et de dangers sociaux.

Voilà la raison pour laquelle, je le répète, je crois que le système de péréquation doit être maintenu, ne serait-ce que pour permettre à la solidarité nationale de trouver l'occasion de se manifester.

On a parlé des régions naturelles, et on a, sans les nommer, évoqué les régions frontalières. Nous avons eu, récemment, un débat sur ce sujet et si cela vous intéresse je peux vous dire quel est notre avis.

Les problèmes sont multiples et ils diffèrent selon le niveau de développement des régions concernées. C'est le cas pour les frontières allemandes et françaises où se posent encore des problèmes ardues. C'est aussi le cas pour la France du Nord et la Belgique, encore que là, un comité de liaison qui est à la fois belge et français s'efforce d'étudier les problèmes en commun.

Cette première étape de coordination me paraît tout à fait utile et elle devrait permettre en se développant de faciliter la solution des problèmes.

Le drame de la régionalisation française, c'est qu'elle a été faite à partir du pourtour de la France en se rapprochant du centre. Le centre n'est pas une région qui a été voulue, il est ce qui reste de la France après qu'elle ait été mise en régions. Il est un amalgame irréflecti de six ou sept départements.

Je voudrais maintenant aborder la dernière question qui m'a été posée. Faut-il sacrifier les régions? Je réponds non. A mon avis les régions ne sont pas toutes à vocation industrielle. Pour les avoir parcourues, et donc les connaître, je sais que certaines régions sont à vocation industrielle, d'autres sont à vocation touristique et d'autres à vocation agricole.

L'écologie est un terme à la mode dont on parle beaucoup dans la politique de l'environnement. Eh bien, il y a des régions dont je ne dirai pas qu'il faut en faire d'immenses parcs nationaux, mais dont on doit préserver les possibilités qu'elles offrent de développement harmonieux à notre pays. Cela veut dire que pour moi le développement ne doit pas être

exclusivement industriel. Il doit tenir compte de chacun des atouts de la région. C'est seulement après que la recherche de toutes les possibilités d'une région aura été conduite que l'on doit décider de faire porter l'effort sur tel ou tel secteur de développement. C'est ainsi que l'on conservera son originalité et sa variété à notre pays.

Reste enfin le problème du saupoudrage. Si j'ai bien compris la pensée de l'intervenant, il n'est pas possible d'en faire bénéficier toutes les communes de France et il faut avoir le courage de le dire. Je suis de cet avis et je pense qu'il ne peut y avoir de répartition égalitaire lorsque l'on connaît des communes de dimensions tellement incomparables. Ce saupoudrage là ne profiterait à personne car il ne serait pas compris — et il ne serait pas compris pour la raison qu'il ne correspondrait à rien. Il faut donc avoir le courage de dire que l'effort d'équipements collectifs ne sera poursuivi que dans certains cas. J'ai cité celui des métropoles d'équilibre, celui des villes moyennes et celui des petites villes à économie semi-rurale. Il a des choix d'implantation à faire, ce sera la responsabilité de ceux qui souhaitent l'autonomie régionale.